

Etaient présents : Cécile **Liotard**, Norbert **Escalier**, Gilles **Touat**, Jean-Pierre **Gay**, Maëlle **Michaud**, Eric **Ranger**, Muriel **Brunet**, Anne **Vreven**, Véronique **Bidon**, Philippe **André**.

Etait absent : Lionel **Astier**.

Lecture de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance: Eric **Ranger**

1) Délibération travaux canalisation rivière

Suite à la rupture de la canalisation au passage de la rivière, une réparation provisoire avait été mise en place. Il s'agit maintenant de réparer de façon définitive. Le devis de l'entreprise Serge Pascal s'élève à 7 680,00 € auxquels il faut ajouter 3 360,00 € pour la pose de vannes de part et d'autre du lit de la rivière. Soit un total de 11 040,00 € TTC. La commune peut demander une subvention au département de 30% sur le fond de solidarité. Il faut par ailleurs faire une demande à la DDT pour l'autorisation de traverser et faire des travaux dans la rivière. Le conseil se prononce à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux pour le montant indiqué.

2) Délibération achat ordinateur portable +vidéoprojecteur

La nécessité de cet achat avait été évoquée lors d'un dernier conseil municipal. Un devis a été demandé à la société "Mairistem" qui fournit les logiciels de la mairie. Le total pour l'ordinateur et le vidéo projecteur se monte à 2 223,00 € TTC subventionnable à 70% par le département (enveloppe cantonale).

La part restant à la mairie serait de 556,00 €. Le conseil se prononce à l'unanimité pour ces acquisitions auprès de "Mairistem ».

3) Délibération frais cantine scolaire Rosans

8 enfants de Saint-André de Rosans fréquentent la cantine scolaire de Rosans (4 aux Isnières et 4 au bourg). Le prix du repas payé au fournisseur est de 5,075 € le repas. La commune de Rosans applique une grille tarifaire modulée suivant le quotient familial des familles.

QF<300 part des familles : 2,50 € part de la commune : 2,57 €

300<QF<600 part des familles 3,50 € part de la commune 1,57 €

QF<600 part des familles 4,00 € part de la commune 1,07 €

Le conseil se prononce à l'unanimité pour participer sur la base de la grille tarifaire de Rosans.

4) Convention IT05 saisie SISPEA

SISPEA: Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement.

Le département par le biais de l'agence IT05 se propose d'aider les petites communes à mettre en place ce système d'information rendu obligatoire.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la mise en place de cette convention avec IT05.

5) Navette des Baronniees.

Il s'est tenu une réunion à la mairie de Rosans le 28/08/2020 avec les 8 communes concernées par ce service d'aide aux personnes ne pouvant se déplacer seules qui, moyennant la somme de 5,00 € par courses peuvent faire appel à la navette pour leurs rendez-vous médicaux ou administratifs. La personne qui assurait le service à la mairie de Rosans est partie à la retraite. Cet été le service a été assuré par quelques bénévoles. Le coût réel du service pour la mairie de Rosans est de 27 800,00 € hors achat et amortissement du véhicule. Un nouveau système de participation financière a été élaboré pour les communes dont les habitants utilisent ce service. Il reviendrait à 20,00 €/hab. Soit pour la commune de Saint-André environ 3 000,00 €. Le conseil municipal trouve ce service très utile mais très cher. Une nouvelle réunion doit avoir lieu pour évoquer les modalités de participation des communes et des utilisateurs. Le conseil se prononcera à ce moment sur sa participation financière.

6) Adressage communal

Il y a obligation, notamment pour l'arrivée de la fibre optique que chaque lieu de livraison soit répertorié avec nom de rue et numéro. Cela concerne aussi la livraison des colis par la poste ou autres transporteurs. La communauté de communes propose de créer un service pour les 21 communes concernées. Le coût estimé pour notre commune est d'environ 30 000,00 € (étude) en partie subventionnable par le DETER.

7) Pompage Sironne

Suite aux dernières analyses d'eau à Sironne qui étaient non conformes, la Préfecture a adressé à la commune une mise en demeure.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) nous demande de fournir un calendrier prévisionnel des travaux pour le 30/09/2020.

Pour rappel ceux-ci s'élèvent à 285.000,00 €

Les subventions acquises sont de 85.000,00 € pour le DETER et de 20.000,00 € pour le département.

8) Questions diverses

- 3 demandes de raccordement au réseau d'eau potable sont arrivées à la commune. Une (Gilles Touat) se trouve dans la carte de zonage, il y a donc obligation pour la commune de donner satisfaction. 2 autres (Gilbert Deydier à Lidane et Joséphine Svenson à la Combette) sont hors zonage. Ces demandes seront évoquées lors d'un prochain conseil.
- Des devis ont été demandés pour la réfection du chemin de Françoise Desmero. Ils se chiffrent à 30.000,00 € en bi-couche pour la routière du midi et à 17.000,00 € en gravier compacté par l'entreprise Aubéric.
- Nous attendons les devis de certaines entreprises pour la réfection des appartements communaux au dessus de la mairie.
- Il semble qu'il y a à nouveau une fuite d'eau sur le réseau de Sironne.
- Il faut penser au nettoyage des bassins d'eau. Une liste des conseillers affectés à chaque bassin est établie. Le calendrier sera communiqué aux intéressés en fonction de la météo.

- Certains compteurs d'eau sont très usagés et la lecture des volumes difficile à lire. Cécile Liotard demande que chaque responsable de secteur établisse une liste des compteurs à changer en priorité.
- Mr Fabrice Tartaglia a adressé une lettre à la commune à l'occasion des dernières élections municipales Evoquant, entre autres, le développement économique de la commune, la nécessité de places de parking, la fibre optique et le respect des règles d'urbanisme.
- Anne Vreven élue conseillère municipale ne pourra plus assurer les fonctions d'agent de recensement, mais une affiche sera apposée sur la mairie pour rechercher des personnes intéressées.

Interventions de personnes dans le public.

- Monsieur Denis Comberoure fait une mise au point quant à l'utilisation qu'il fait de l'ancien réservoir de Sironne. Il lui est rappelé que la commune souhaite récupérer ce bassin d'ici la fin de l'année.
- Monsieur André Estienne demande où en est le dossier du cimetière. Le problème de l'indivision n'est toujours pas réglé.

Levée de la séance à 23h00